



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : 20 22 57 53  
Fax : 20 21 42 97



Ernst & Young  
Immeuble Neuilly  
5, avenue Marchand – Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Tél : 20 21 11 15

# Unilever Côte d'Ivoire S.A.

**Attestation des commissaires aux comptes relative au tableau d'activités et de résultat et au rapport d'activité semestriel au 30 juin 2017**

**(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017  
Unilever Côte d'Ivoire S.A.  
Boulevard de Vridi, Treichville  
01 BP 1751 Abidjan 01  
Ce rapport contient 4 pages hors annexes



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : 20 22 57 53  
Fax : 20 21 42 97



Ernst & Young  
Immeuble Neuilly  
5, avenue Marchand – Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Tél : 20 21 11 15

**Unilever Côte d'Ivoire S.A.**

Siège social : Boulevard de Vridi, Treichville  
01 BP 1751 Abidjan 01  
Capital social en FCFA : 8 053 000 000  
Côte d'Ivoire

**Attestation des commissaires aux comptes relative au tableau d'activités et de résultat et au rapport d'activité semestriel au 30 juin 2017 établi en application de l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE**

**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des dispositions de l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE, nous avons vérifié la sincérité des informations contenues dans le tableau d'activités et de résultat et dans le rapport d'activité semestriel d'Unilever Côte d'Ivoire S.A., couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017.

Le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel ont été établis sous la responsabilité de la direction de la société et conformément à la circulaire n°004-2010 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) relative au format de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance moins élevée que celle résultant d'un audit. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente, les informations que nous avons estimées nécessaires et à en apprécier la sincérité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité des informations contenues dans le tableau d'activités et de résultat, ainsi



**Unilever Côte d'Ivoire S.A.**

*Attestation des commissaires aux comptes relative au tableau d'activités et de résultat et au rapport d'activité semestriel au 30 juin 2017  
(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)*

*Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017*



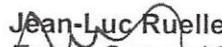
que dans le rapport d'activité semestriel couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

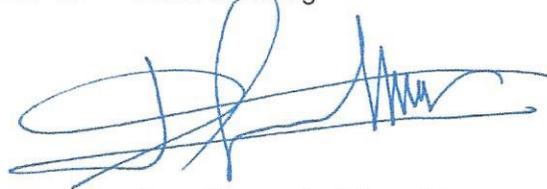
Cependant, en application de la loi, nous vous signalons que Unilever Côte d'Ivoire S.A. n'a pas publié le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel dans le délai des quatre mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice soit le 31 octobre 2017 conformément à l'article 849 de l'acte uniforme de l'OHADA.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 16 novembre 2017

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI Ernst & Young

  
**Jean-Luc Ruelle**  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé



**Jean-François Albrecht**  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé



**Unilever Côte d'Ivoire S.A.**

*Attestation des commissaires aux comptes relative au tableau d'activités et de résultat et au rapport d'activité semestriel au 30 juin 2017  
(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)*

*Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017*



## Annexe

**Attestation des commissaires aux comptes relative au tableau d'activités et de résultat et au rapport d'activité semestriel au 30 juin 2017**